

Charte de l'aide à la vie sociale et partagée

« La croisée »



« A la croisée des chemins, il peut y avoir l'autre »
Wajdi Mouawad

« Se sentir chez soi n'est pas une simple question d'endroit. On se sent chez soi là où plus que n'importe où ailleurs, on a envie d'être. » Brian Herbert

- Présentation :

L'association :

L'habitat inclusif est issu d'un appel à projet auquel l'association ADHAMA à répondu. L'association ADHAMA (Association Des Handicapés Adultes des Montagnes du MAtin) est une association de loi 1901, créée par des parents et proches de personnes en situation de handicap. Cette association dispose de plusieurs services, l'établissement d'accueil non médicalisé (EANM) héberge 40 personnes, le service d'accompagnement à la vie sociale suit sur l'extérieur dans des appartements diffus environs 35 personnes, ces deux services se situe à Bussières. L'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé à Balbigny emploie 52 personnes.

Puis depuis 2020, un nouveau service se construit sur Balbigny, l'Habitat Inclusif, autour d'un local commun situé au 16 rue de la république, « La croisée ».

- Cadre juridique :

- La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a donné une définition à l'habitat inclusif au sein du code de l'action sociale et des familles (CASF). Elle a également créé un forfait pour l'habitat inclusif et étendu la compétence de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au domaine de l'habitat inclusif.

- Ce cadre juridique a été complété par le décret n°2019-629 du 24 juin 2019, l'arrêté du 24 juin 2019 relatif au modèle du cahier des charges national du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif et l'arrêté du 11 septembre 2019 relatif au modèle du rapport d'activité de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

- En complément, une instruction précise les modalités de mise en œuvre du forfait habitat inclusif

-Le rapport de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, « *Demain, je pourrais choisir d'habiter avec vous !* », propose douze idées pour l'action qui favorisent le développement de l'habitat inclusif, dont une axée sur la mise en place d'une nouvelle aide individuelle : l'aide à la vie partagée (AVP).

- Notre forme d'habitat inclusif :

Nous avons eu l'opportunité de pouvoir louer un local en plein centre de Balbigny, situé à un carrefour, à proximité de tous services et commerces. Tout part de ce local, lieu d'accueil et de convivialité, les personnes habitent dans des appartements diffus dans la ville.

Nous avons pu louer également l'appartement juste au-dessus du local avec une possibilité de colocation.

Pour qui ?

Notre service habitat s'adresse à toutes personnes isolées ayant un logement sur Balbigny. Ces personnes n'ont pas besoin de détenir une notification MDPH. L'habitat est ouvert à toutes personnes qui souhaitent faire le choix de vivre dans un logement autonome tout en partageant des moments collectifs avec les autres personnes accompagnées ou autres habitants de la ville. Notre lieu de vie partagé est le lieu de rencontre des habitants.

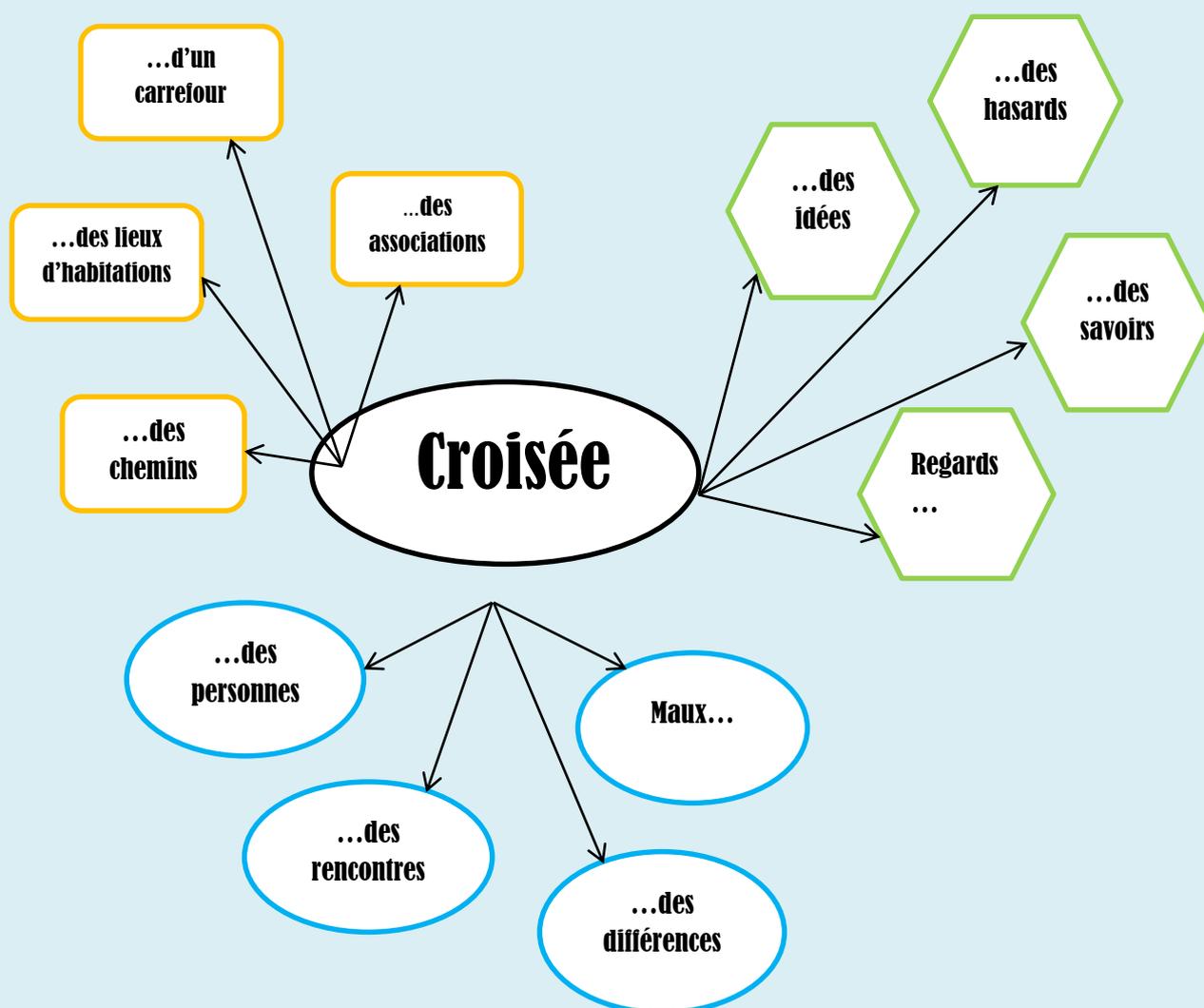
Par qui ?

L'association ADHAMA, située à Bussières, est porteuse de ce projet. Deux éducateurs(trices) à mi-temps coordonnent ce projet et assurent sa mise en place et son organisation. Nous sommes en échanges réguliers avec la direction qui est garante du projet.

L'objectif est de créer un espace d'échange et de créativité afin de permettre aux personnes de s'insérer dans la vie locale, et de palier à un éventuel isolement.

- Le nom du local : **La croisée**
- **...d'un carrefour :**
Géographiquement, le local est situé au carrefour principal de Balbigny
Au sens figuré, un carrefour est une situation nouvelle où l'on doit choisir entre différentes voies.
- **...des lieux d'habitations :** le local est situé au cœur de Balbigny, à proximité des appartements des personnes. Les logements gravitent autour de ce lieu.
- **...des associations :** Plusieurs associations existent à Balbigny qu'elles soient culturelles, sociales, sportives... Nous pensons qu'il est indispensable de faire des liens avec elles, d'apporter notre aide ou de penser à des activités communes.
- **...des chemins :** Le local se trouve au centre de Balbigny et donc à la croisée des chemins pour les habitants que l'on accueille. Leurs chemins se croisent et se rejoignent ici...
- **...des personnes :** ce lieu est ouvert à tous, chacun est libre de pousser la porte, d'aller et venir comme il le souhaite.

- **...des rencontres** : « La Croisée » va permettre aux personnes de se retrouver, pour certaines de voir du monde, de se sentir moins seules. Les permanences permettent des rencontres spontanées, on ne sait pas à l'avance qui sera présent. Ainsi chacun pourra partager des moments de discussions, de jeux... et apprendre à se connaître.
- **...des différences** : chacun arrive dans ce lieu avec sa propre personnalité, avec ses atouts et ses difficultés. Nous nous attacherons à créer un espace où chaque personne pourra trouver sa place, sans jugement.
- **Maux...** : nous considérons chaque personne avec ses moments de mal être, de souffrance. La croisée est un lieu d'écoute et d'accueil des maux des personnes. La parole, les échanges avec d'autres qui ressentent des choses similaires peuvent aider à supporter, comprendre, voir accepter ce que l'on ressent.
- **...des idées** : nous souhaitons que ce lieu soit source d'échanges, que chacun puisse apporter ses compétences et ses idées afin de les partager avec les autres.
- **...des savoirs** : nous partons du principe que chacun de nous peut apporter des connaissances à l'autre et que c'est ainsi qu'on s'enrichit.
- **...des hasards** : dans la vie on ne maîtrise pas tout et nous souhaitons donner une grande importance à cette part d'imprévue, de spontanéité.
- **Regards...** : Chacun de nous à une vision des choses différentes, il n'y a pas de vérité. Les supports des arts, par exemple, pourront permettre à chacun d'exprimer ses représentations.



Nos valeurs s'appuient sur les fondements associatifs définis comme suit :

L'association se définit et fonctionne, aujourd'hui, à la fois, comme :

- une institution sociale et médico-sociale (au sens du code de l'action sociale et des familles) gestionnaire d'une manière permanente d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes adultes handicapées et personnes handicapées vieillissantes ;
- un acteur de transformation sociale au service d'une société solidaire et inclusive.

L'association se donne pour but, de s'inscrire pleinement, par tous moyens légaux, dans l'action sociale et médico-sociale conduite dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire.

Lors des réunions que nous animons avec les personnes membres de la croisée, nous avons pu trouver ensemble les valeurs que nous partageons autour de l'habitat inclusif :

- **Convivialité** : la croisée est un lieu qui favorise les échanges entre les personnes, un espace détendu où règnent la bonne humeur et la tolérance entre les personnes.
- **Tolérance** : Toute personne est la bienvenue, quel que soit ses origines, son handicap, son parcours de vie, ses envies : l'important étant que chacun trouve sa place dans ce lieu bienveillant.
- **Partage** : dans ce lieu, chacun est libre de partager ce qu'il veut, ses compétences, ses connaissances, ses centres d'intérêts, avec les autres personnes. Ainsi que partager des bons moments conviviaux tous ensemble.
- **Respect** : Chaque personne sera considérée pour ce qu'elle est et sans jugement.
- **Libre adhésion** : Toute personne est libre de pousser la porte et de venir quand elle le souhaite lors des permanences.
- **Créativité** : ce lieu pourra permettre aux personnes d'imaginer, de construire ou de mettre en œuvre des idées ou compétences ou projets ; et ainsi de pouvoir les partager avec les autres personnes présentes, d'autres associations ou structures.
- **Solidarité** : pour nous la solidarité est le lien social entre les personnes qui se crée dans ce lieu par les moments vécus ensemble. Il en résulte un engagement entre les membres qui peut favoriser l'entraide et le partage.

Et comment on s'y est pris ? Développement du local ?

Nous sommes partis du local et de son aménagement, des permanences, des activités proposées, petit à petit des personnes s'y sont greffé, et un petit noyau s'est formé. Des réunions se sont organisées avec les personnes accompagnées, des rencontres avec les partenaires et les associations de la ville. Un coup de main donné par ci par là afin de nous faire connaître, des animations proposées au sein du local.

Nous étions allés visiter le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) de Roanne, nous avons pu échanger avec l'éducateur et des membres de leur conseil d'administration. Le concept de leur local nous a parlé et

nous avons voulu créer à La croisée un petit bar, confectionné avec les personnes afin de créer un espace au centre de la pièce, convivial.

Personnes accompagnées/Adhérents/Visiteurs/Bénévoles :

- Personnes accompagnées :

A l'heure d'aujourd'hui, nous accompagnons 11 personnes dans le cadre de l'habitat inclusif, ces personnes pour la plupart dans des appartements diffus dans la ville, deux personnes sont en location dans l'appartement qui se situe juste au-dessus du local que notre association sous loue et trois personnes sont en famille d'accueil dans des villes voisines.

Nous avons en tête que les personnes suivies doivent être en logement autonome sur Balbigny. Cependant, certaines personnes ne sont pas en capacité immédiate d'avoir un logement. C'est pour cela qu'au local nous leur proposons un lieu de convivialité et de socialité. Cela permet également pour les familles d'accueil d'avoir un lieu neutre où échanger et d'avoir un peu de temps libre pour elles.

Les personnes suivies dans le cadre de leur appartement autonome, viennent chercher un lieu pour discuter que ce soit de leur quotidien ou de leurs difficultés, ils attendent de nous une oreille attentive et/ou de l'aide. Nous leur proposons également des activités sur lesquelles ils peuvent s'inscrire. Nous nous réunissons tous les deux mois, lors de petites réunions qui sont des espaces d'expressions où les personnes peuvent nous faire part de leurs envies, des projets peuvent émerger. En effet, nous avons convié les associations de Balbigny lors d'une permanence afin qu'elles viennent nous rencontrer dans notre lieu. Lors de nos échanges avec les différents bénévoles, des projets ont commencé à émerger dans lesquels chacun peut s'engager.

- Adhérents :

Nous avons mis en place un système d'adhésion pour des personnes ne souhaitant pas un réel accompagnement mais souhaitant bénéficier des permanences et activités du local. Nous demandons une adhésion de 20 euros pour l'année et nous leur délivrons une carte d'adhérent.

- Visiteurs :

Les visiteurs sont les personnes qui viennent de manière ponctuelle, dans un premier temps pour découvrir le lieu avant de peut-être devenir adhérent. Ce peut être aussi des intervenants venant partager quelques choses avec les personnes accompagnées.

- Bénévoles :

Personnes venant donner de leur temps lors des permanences, qui seront adhérents, garant du lieu pouvant à l'avenir tenir une permanence seul, détenir les clefs.

Nos missions effectuées au fil de l'eau en 2022 et 2023

Ensemble, nous avons pu définir les différentes missions liées à l'habitat inclusif :

- Accompagner les personnes : Notre mission première est d'accompagner les personnes en fonction de leurs besoins et de leurs demandes. Nous sommes en lien avec les différents dispositifs de la commune afin de pouvoir coordonner les interventions.

- Conseiller et Orienter : nous pouvons recevoir ponctuellement des personnes qui auraient besoin de faire le point sur leur situation. Notre connaissance du réseau et la construction de notre partenariat nous permettent de conseiller et d'orienter les personnes vers des services adaptés.
- Comblent des moments de solitude : les permanences chaque jeudi et 2 mercredis sur 3 permettent aux personnes de voir du monde et pour certains de se sentir moins seuls.
- Partager des bons moments ensemble : les temps de permanence et d'activités favorisent le lien et permet à chacun d'avoir du vécu les uns avec les autres. Une activité cuisine est organisée chaque mois, elle permet aux personnes d'échanger leur savoir, savoir-faire et de passer un moment convivial ensemble.
- Donner du réconfort et de l'attention : les membres de l'habitat peuvent trouver une écoute bienveillante auprès des autres membres, chacun peut apporter à l'autre. La présence régulière des éducateurs permet aussi l'expression des interrogations, des angoisses, des envies des personnes et cela de manière spontanée et informelle.
- Faire des liens avec d'autres associations / d'autres personnes : les temps de porte ouverte du local, le fait d'aller à la rencontre des associations de Balbigny, de participer à des événements, sont des supports pour se faire connaître et reconnaître.
- S'insérer dans son environnement et dans sa ville : nous attachons une grande importance à ce que chaque habitant se sente bien dans son quartier, son environnement. Nous veillons à nous transmettre les règles du « bien vivre ensemble ».
- Organiser des activités et des manifestations : les activités s'organisent en fonction des propositions et des envies des personnes. Nous avons une sensibilité pour des sorties peu coûteuses et en lien avec la nature (marches, vélos par ex). L'idée est aussi que les personnes puissent refaire ce genre de sorties entre elles sans forcément que les éducateurs soient présents et à hauteur de leurs moyens (financier, mobilité...).

Projets : 2023-2024

- Carte d'adhérent : une carte est remise lors de l'inscription à la « Croisée ». Nous avons pour projet de solliciter les commerces de Balbigny afin que cette carte d'adhérent permette aux bénéficiaires d'avoir des remises chez les commerçants.
- Marche organisée : des adhérents souhaitent organiser une marche qui passerait par « La Croisée » afin de faire connaître notre lieu aux habitants de Balbigny.
- Bracelet du lien « La Croisée » : ces bracelets se fabriquent en para corde et à ce jour nous apprenons à confectionner le bracelet de style « cobra ». Lors des permanences, certains en font et apprennent la technique à ceux qui le souhaitent. Nous les vendrons lors de manifestations.
- Lien avec les associations de Balbigny et participation aux manifestations : chaque année nous aimerions ouvrir nos portes aux associations de Balbigny et organiser à l'avenir une fête ouverte aux habitants. Nous avons pu apporter d'ores et déjà notre aide à certaines associations lors de leur événement et nous aimerions développer ce principe. Nous souhaitons changer l'image des personnes dite « dépendantes » au regard de la société et montrer que ces dernières peuvent aussi apporter leur contribution dans la vie locale. Nous souhaitons aussi nous intégrer dans des temps d'activités régulières auprès d'autres associations de Balbigny (ex : amicale laïque). Marchés artisanaux 2023
- Forum des associations
- Participation et aide au loto des écoles e la commune

- Nettoyage et entretiens des chemins de la commune de Balbigny
- Fresque et logo avec un intervenant : il est prévu une journée avec un intervenant afin de réaliser une fresque collective pour le local « La Croisée » et de confectionner un logo propre au service « Habitat Inclusif ».
- Développer le bénévolat : inviter les habitants de Balbigny à venir nous rejoindre à « La Croisée » afin qu'ils puissent donner de leur temps et apporter leur savoir-faire et savoir-être auprès des adhérents. L'idée serait aussi que les bénévoles puissent tenir des permanences.
- Annuaire pratique : nous souhaitons confectionner un annuaire qui répertorie les services et les commerces aux alentours de Balbigny.

Budget :

Le budget de l'Habitat inclusif est une dotation du département a été depuis 2020 jusqu'en janvier 2023 un forfait « Habitat Inclusif ». Le département de la Loire a repris ces finances dans le cadre de l'AVP (Aide à la Vie Partagée). Cette dernière sert à financer les postes de l'animation, le matériel informatique, les frais kilométriques, les activités et les matériaux divers, le financement des interventions des partenaires, la location du local, etc.

Cette charte a pour but d'être évolutive. Elle sera revisitée chaque année lors de réunions avec les habitants et adhérents de « CHEZ MOI – CHEZ NOUS – DANS LA CITÉ / UN HABITAT DANS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ».

Signature du membre du comité de rédaction de la charte :

Rédaction finale le 22 août 2023.